



Québec, le 17 mars 2025

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-776

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

1. Nous souhaitons obtenir les données de la reddition de comptes portant sur les sorties scolaires en milieu culturel (mesure 15186) pour l'année scolaire 2023-2024, par organisme scolaire (Centre de services scolaire ou commission scolaire) :
 - a. Allocation octroyée par le MEQ
 - b. Montant transmis aux écoles
 - c. Montant géré au central
 - d. Montant utilisé par les écoles
 - e. Montant utilisé par le CSS
2. Pour chaque école primaire et secondaire :
 - a. Nombre de sorties réalisées avec les élèves
 - b. Nombre de participations d'élèves
 - c. Montant transmis à l'école
 - d. Montant utilisé par l'école

Vous trouverez ci-annexé un document pouvant répondre partiellement à votre demande. Ce dernier répond au point 1.a. Celui-ci présente les allocations octroyées pour la mesure 15186 – Sorties scolaires en milieu culturel pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour les autres points, le ministère ne détient pas de documents pouvant répondre à votre demande. En effet, la reddition des comptes des mesures mentionnées ci-dessus n'est plus réalisée par le MEQ, et ce, depuis l'année scolaire 2023-2024.

... 2

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/SD/mc

p. j. 2

ALLOCATIONS OTROYÉES DANS LE CADRE DE LA MESURE 15186 - SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL PAR ORGANISME SCOLAIRE ET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 (en dollars)		
Code	Nom de l'organisme scolaire	Montant
689	du Littoral	32 738
711	des Monts-et-Marées	222 659
712	des Phares	370 908
713	du Fleuve-et-des-Lacs	166 725
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup	301 964
721	du Pays-des-Bleuets	331 298
722	du Lac-Saint-Jean	298 234
723	des Rives-du-Saguenay	439 236
724	De La Jonquière	310 413
731	de Charlevoix	129 662
732	de la Capitale	914 335
733	des Découvreurs	472 077
734	des Premières-Seigneuries	979 992
735	de Portneuf	237 704
741	du Chemin-du-Roy	629 889
742	de l'Énergie	442 311
751	des Hauts-Cantons	262 583
752	de la Région-de-Sherbrooke	697 711
753	des Sommets	292 930
761	de la Pointe-de-l'Île	1 213 889
762	de Montréal	2 554 331
763	Marguerite-Bourgeoys	1 644 688
771	des Draveurs	715 987
772	des Portages-de-l'Outaouais	709 791
773	au Coeur-des-Vallées	300 173
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	145 329
781	du Lac-Témiscamingue	99 444
782	de Rouyn-Noranda	239 158
783	Harricana	173 033
784	de l'Or-et-des-Bois	276 946
785	du Lac-Abitibi	150 154
791	de l'Estuaire	213 682
792	du Fer	230 470
793	de la Moyenne-Côte-Nord	37 069
801	de la Baie-James	96 820
811	des Îles	58 422
812	des Chic-Chocs	165 848
813	René-Lévesque	248 419
821	de la Côte-du-Sud	295 943
822	des Appalaches	179 274
823	de la Beauce-Etchemin	683 661
824	des Navigateurs	815 493
831	de Laval	1 502 596
841	des Affluents	1 372 880
842	des Samares	866 136
851	des Mille-Îles	1 360 197
852	de la Rivière-du-Nord	879 076
853	des Laurentides	292 371
854	des Hautes-Laurentides	204 478
861	de Sorel-Tracy	177 930
862	de Saint-Hyacinthe	469 901
863	des Hautes-Rivières	674 012
864	Marie-Victorin	1 310 385
865	des Patriotes	1 188 319
866	Val-des-Cerfs	580 474
867	des Grandes-Seigneuries	902 027
868	de la Vallée-des-Tisserands	325 361
869	des Trois-Lacs	569 832
871	de la Riveraine	183 982
872	des Bois-Francs	424 813
873	des Chênes	469 527
881	Central Québec	189 611
882	Eastern Shores	57 286
883	Eastern Townships	193 076
884	Riverside	318 186
885	Sir-Wilfrid-Laurier	438 994
886	Western Québec	346 603
887	English-Montréal	626 920
888	Lester-B.-Pearson	651 911
889	New Frontiers	132 912
TOTAL		35 491 189

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).